

Place du Vieux Marché, 17

☎ 02/395.31.92

[www.institualbert1.net](http://www.institualbert1.net)

E-mail:

[direction@institualbert1.net](mailto:direction@institualbert1.net)

[secretariat@institualbert1.net](mailto:secretariat@institualbert1.net)



## Année scolaire 2024-2025

### Bienvenue à tous,

On ne voit bien qu'avec le cœur.  
L'essentiel est invisible pour les yeux.  
Antoine de Saint-Exupéry



Chers parents,

[www.institualbert1.net](http://www.institualbert1.net)

Vous avez choisi l'Institut Albert Ier pour préparer l'avenir de votre enfant. De tout cœur l'équipe éducative et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous témoignez pour construire ensemble avec vous parents le meilleur avenir possible pour votre enfant.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme, de joie, de confiance en nos efforts conjoints, de bonne humeur aussi que nous vous souhaitons la bienvenue pour cette nouvelle année au sein de l'Institut.

Petit à petit, les travaux de rénovation entamés au printemps dernier se terminent.

Les toilettes dans la cour des maternelles sont quasi achevées et le remplacement de la toiture du bâtiment A se déroule dans les délais convenus et devrait se terminer en automne.

Un tout grand merci à l'AP pour le nettoyage et une première remise en état de la cour des plus petits. Merci pour ce bel investissement.

Que cette année qui s'annonce qui sera la dernière rentrée scolaire pour moi au sein de l'Institut, soit propice à une belle collaboration qui permettra à vos petits et grands enfants l'épanouissement de toute leur personnalité !

Bonne rentrée à tous.

Pour l'équipe éducative,

Christian Lamon

Directeur

## Le petit Albert - Septembre 2024

Chers parents,

Voici l'organisation prévue pour l'encadrement des enfants pour l'année scolaire 2024-2025.

### Équipe maternelle :

<b><u>Accueil</u></b> Madame Caroline accompagnée de mesdames Ria et Aline ( 2 puéricultrices à mi-temps)		
<b><u>M1B</u></b> Madame Magali	<b><u>M1C</u></b> Madame Héléna	
<b><u>M2A</u></b> Madame Carole et Monsieur Frédéric	<b><u>M2B</u></b> Madame Laurence	<b><u>M2C</u></b> Madame Gwenaëlle
<b><u>M3A (immersion)</u></b> Monsieur Frédéric et Juf Jolien		<b><u>M3B</u></b> Madame Marjorie

- Puéricultrices : Madame Ria et Madame Aline (à mi-temps)
- Psychomotricité : Madame Aurélie

Équipe primaire :

<b><u>P1A</u></b> (immersion) Madame Valérie et Juf Jolien	<b><u>P1B</u></b> Madame Isabelle	<b><u>P1C</u></b> Madame Aline
<b><u>P2A</u></b> (immersion) Madame Stéphanie et Juf Céline		<b><u>P2B</u></b> Madame Vanessa
<b><u>P3A</u></b> (immersion) Madame Audrey et Juf Céline	<b><u>P3B</u></b> Madame Véronique et Madame Florine	<b><u>P3/4C</u></b> Madame Virginie
<b><u>P4A</u></b> (immersion) Madame Ingrid et Juf Céline	<b><u>P4B</u></b> Madame Laurie	

- Néerlandais : Mevrouw Fabienne
- Gymnastique : Mesdames Nathalie et Noémie

L'accueil du matin, l'entretien de l'école et la garderie du soir seront assurés par Mme Valérie, Mme Vanessa et Mr Bruno ainsi que les membres de Récréation.



L'équipe secrétariat sera composée de mesdames Isabelle, Véronique, Santa, Anne et Vanessa aidées par Mesdames Mimi et Véronique.

## Les horaires de l'école

L'école est ouverte de 6h30 à 18h30.

Les cours se donnent pour nos élèves de l'école primaire et de maternelle :

- Le matin de 8h30 à 12h05, le mercredi de 8h30 à **11h40**.
- L'après-midi de 13h20 à 15h40, sauf le vendredi de 13h20 à 14h10.

Votre enfant doit arriver à l'école au moins 5 minutes avant le début des cours.

Il doit donc être à l'école à 8h25 le matin.



Pour les **maternelles**, les enfants seront accueillis à la grille rouge. **Seuls** les parents d'enfants de classe d'accueil peuvent rentrer dans l'école et déposer leur enfant devant la porte de leur classe.

## À la fin des cours

Les enfants de l'école maternelle peuvent être repris 5 minutes avant la fin des cours dès 15h30 devant les classes du bâtiment B, ceci afin d'avoir un contact direct avec le titulaire. Par la suite, les enfants seront conduits dans le réfectoire ou dans la cour de récréation (dès 15h50).

L'enfant de l'école primaire ou de l'école maternelle quittera l'école en votre compagnie ou avec une autre personne habilitée, en aucune façon avec des étrangers. Les élèves munis d'une carte de sortie pourront rejoindre leur domicile ou leurs parents en prenant le chemin le plus court.

Une personne responsable des sorties est autorisée à refuser la sortie d'un élève non accompagné ou n'ayant pas un mot écrit de ses parents.

Nous demandons aux parents des élèves de l'école primaire de **rester derrière la grille rouge** le matin et dans l'espace parents en fin de journée.

Nous vous remercions pour votre aide lors des entrées et sorties de nos élèves. Une autodiscipline évitera, sans doute, les heurts et les malentendus. Nous rappelons **qu'aucun parent ne doit intervenir auprès d'un autre enfant** dans l'enceinte de l'école.

## La présence à l'école.

Votre enfant est tenu de participer à tous les cours et activités pédagogiques ainsi qu'aux activités sportives **dès 5 ans**. Les cours de natation et d'éducation physique sont obligatoires. Une dispense n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit de votre part et validé par la Direction.

Vous manifesterez votre intérêt pour le travail de votre enfant en vérifiant et en signant régulièrement le journal de classe, les interrogations et travaux, en répondant aux convocations de l'école. Le journal de classe est un moyen de correspondance entre nous.

## Les retards

Toute arrivée tardive et régulière est considérée comme anormale et doit être signalée à la Direction. Il vous appartient de la justifier par un mot écrit dans le journal de classe que votre enfant présentera spontanément à la Direction de l'école.

Sachant que l'enfant n'est pas toujours responsable de son retard, la Direction vous demande de faire un effort pour arriver à l'heure.

## Les absences (dès la Mat 3)

Toute absence même d'une demi-journée doit être justifiée :

- par un motif légal (voir ROI, art. 13) (certificat médical)
    - par un motif légitime écrit sur le document « Mot d'absence » qui sera signé, daté et remis au professeur.
- On parle alors d'absence **non-justifiée** et celle-ci est laissée à l'appréciation de la Direction. Au-delà de 9 demi-jours d'absences « non-justifiées », la Direction doit avertir l'inspection de la Communauté Française.

Pour rappel : le certificat médical est obligatoire à partir du 3<sup>ème</sup> jour d'absence.

## La collation de 10h

Plus besoin de penser à la collation, plus de sucreries ni de déchets. Un potage sera proposé aux enfants chaque jour sauf le mercredi pour la somme de 4,50 euros par mois. Celui-ci est fait avec des légumes bio ou tirés de l'agriculture raisonnée.

*" Dans un souci d'amélioration continue, nous élaborons nos potages en privilégiant un maximum de produits bio (90%). "*

*Monsieur Depoitre, le 19 février 2018, responsable de la firme.*

L'Institut participe également au programme européen à destination des écoles pour la distribution gratuite de « lait, fruits et légumes » une fois sur la semaine. Les renseignements pratiques suivront dès le début de l'action.



## Les repas chauds (Début lundi 2 septembre).

Ceux-ci sont proposés les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le repas de midi se compose, d'un potage offert, d'un plat principal et d'un dessert, son prix varie suivant l'âge :

- 1<sup>ère</sup> maternelle : **3,40 €**
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> maternelle : **4,00 €**
- En primaire : **4,50 €**
- Forfait soupe pour le mois : **4,50 €**

Le menu est distribué à la fin du mois précédent. Il est également disponible sur le site de l'école : [www.institualbert1.net](http://www.institualbert1.net)

Afin d'éviter le gaspillage, nous vous invitons à consulter les menus. Un enfant qui prend un repas chaud sera invité à manger « un peu de tout ».

Chaque fin de mois, l'élève remettra à son enseignant une feuille complétée pour dire s'il prend un repas chaud ou un potage à 10h et ce pour tout le mois. Si l'enfant est absent, il faudra prévenir le secrétariat avant 9h00.

À 11h30, les enfants de l'école maternelle mangeront leurs tartines dans la classe et ceux qui mangent le repas chaud iront au réfectoire.

## Les paiements

Compte de l'école : BE84 001-0544347-59

À la fin de chaque mois, début du mois suivant, votre enfant recevra une note de frais qui reprendra les différentes dépenses faites par celui-ci durant le mois écoulé (piscine, repas, potages, abonnements divers...).

*Nous vous invitons donc à effectuer le paiement pour la date indiquée afin d'éviter d'accumuler des reports d'argent sur la note de frais.*

Pour les impayés, le service de comptabilité de l'école se permettra d'envoyer des lettres de rappel et au besoin d'établir une mise en demeure par l'intermédiaire d'un service de recouvrement de dettes.

## Notre école poursuit son action



Nous poursuivons notre action et incitons nos élèves à ne boire que de l'eau.

**Pourquoi cette action ?**

- Modérer la consommation de sucre de nos élèves.
- Diminuer les déchets de type « berlingot ».

Les enfants apporteront leur gourde avec de l'eau. Et cette gourde pourra être remplie à l'école. Merci pour votre soutien.

Dans le même ordre d'idée, nous attirons votre attention : l'école voudrait limiter au maximum les déchets et pratiquer la politique du **"ZERO"déchet**; **chaque emballage apporté à l'école sera remis à votre enfant.**

Merci pour votre collaboration.

Comme l'année dernière, nous continuerons à organiser :

**Une collation "potage"** pour tous les élèves de l'école. Notre traiteur, la société Sorest Depoitre viendra livrer le potage à 10h. Un service sera effectué afin que tous les enfants qui le désirent puissent boire un bon bol de soupe bio. Le forfait est de 4,50 euros par mois et le potage offert sur l'heure de midi pour les enfants qui en désirent encore.

(Plus besoin de penser à la collation, plus de déchets, plus de sucreries...)

Pour les enfants qui ne prendront pas le potage, nous insistons d'amener des collations saines (un fruit pelé dans une boîte, un légume, produit laitier...).

**Une gourde avec de l'eau.**

Pour éviter les jus sucrés, nous demandons à chaque enfant d'apporter sa gourde avec de l'eau. L'enfant pourra aussi la remplir à l'école. Il ne faudra plus acheter des cannettes ou des berlingots de jus.



## Service d'accueil extrascolaire - Accueil Temps Libre (garderie)

Chers parents, chers élèves de l'Institut Albert Ier,

RécréAction J.G. est une ASBL agréée et subventionnée par l'ONE. Depuis 2015, elle propose un **service d'accueil extrascolaire payant**, accessible sans inscription et sans conditions, pour les parents qui sont dans l'incapacité de s'occuper de leurs enfants en dehors des heures d'ouverture de l'école.

L'organisation de l'accueil extrascolaire est possible grâce à l'implication de bénévoles, de chercheurs d'emploi, d'enseignants et de parents d'élèves. Ces **accueillant-e-s extrascolaires** sont tous formés et/ou suivent des **formations** continues conformément au Décret Accueil Temps Libre (ATL).

Ils accueillent vos enfants tous les jours de la semaine avant le début des cours dès **6h30** et après la fin des cours jusque **18h30**. Ils sont aussi présents pour participer avec l'équipe enseignante à l'organisation du temps de midi.

Pour garantir la bonne prise en charge de vos enfants, même exceptionnelle, nous demandons à toutes les familles de prendre connaissance des modalités d'organisation générales décrites dans le **Règlement d'ordre intérieur & Projet d'accueil** (livret distribué par l'école) et, pour les nouveaux élèves, de remplir les **formulaire de renseignements** (un formulaire par enfant).

N'hésitez pas à consulter régulièrement nos **valves situées à l'entrée de l'école et dans le réfectoire** pour vous tenir au courant de nos activités.

**Madame Océane** est la responsable de l'accueil à l'Institut Albert Ier. Avec son équipe, elle est à votre disposition pour toute question concernant l'accueil extrascolaire. En cas de besoin, vous pouvez contacter directement les accueillants via le numéro de **Gsm de l'Institut Albert Ier : 0471/31.92.66**.

Nous vous souhaitons une belle année extrascolaire,

*Vanessa, Maryline, Mireille, Valérie, Bruno, Nicolas, Frédérique, Kathy, Christine, Richard, Carine, Sophie, Océane, Laura,....*

# Bien vivre ensemble à L'Institut Albert 1<sup>er</sup>

Être citoyen c'est être responsable de soi-même  
dans sa vie privée et dans la société.

À l'école comme dans la vie, il y a des **règles** pour vivre ensemble.

Le règlement de l'école précise les règles de la vie quotidienne à l'école, il dit ce que les élèves et les adultes doivent faire pour pouvoir bien vivre ensemble.

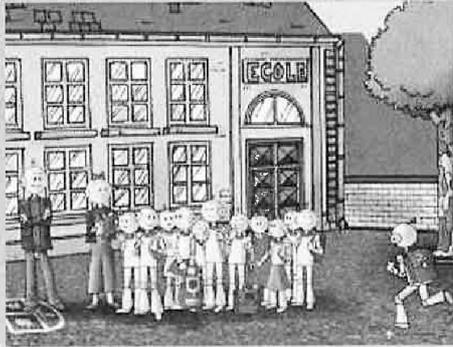
C'est pourquoi, chers parents, chers enfants, nous vous proposons quelques règles de vie et nous vous demandons de les respecter pour le bien de tous.

(Voir le journal de classe.)

Pourquoi doit-on respecter les personnes et les biens ?

- Respecter une personne**, c'est la considérer selon sa valeur d'être humain. C'est respecter ses idées ou sa façon d'agir même si elles sont différentes des tiennes.
- Respecter la propreté des locaux**, c'est respecter le travail des personnes qui nettoient, qui est, d'entretenir la propreté et non pas d'être au service des enfants.
- Respecter le matériel**, c'est éviter de devoir le remplacer et donc de dépenser de l'argent inutilement.
- Respecter le bien d'autrui**, c'est de ne pas prendre ce qui ne nous appartient pas.

Vivre ensemble à l'école. Guide pour un enfant citoyen. BAYARD EDITIONS



## Les règles pour bien vivre ensemble à l'école.



### Le trajet

1. Pour venir à l'école, je prends le chemin le plus court.
2. Je rentre directement dans la cour de l'école et je dis « au revoir » à papa et maman à la grille rouge.
3. Je dois être dans la cour pour 8 h20 afin d'être à l'heure quand la sonnerie retentit.
4. Si j'arrive trop souvent après la sonnerie, je devrai me présenter au bureau de la direction.



### Le matin

1. Si j'arrive avant 8h00, je dois me présenter auprès du responsable de la garderie.
2. Si j'arrive plus tard, je joue dans la grande cour.
3. Je ne grimpe ni sur les appuis de fenêtre, ni sur les barres du goal.
4. Je ne m'accroche pas au panier de basket.
5. Je ne joue pas près des poubelles, ni dans les escaliers.
6. Je reste derrière la ligne jaune.
7. Je ne me cache pas dans le corridor entre les 2 cours.
8. Je ne joue pas au ballon, car des enfants de maternelle arrivent et traversent le cour pour aller dans leur classe.



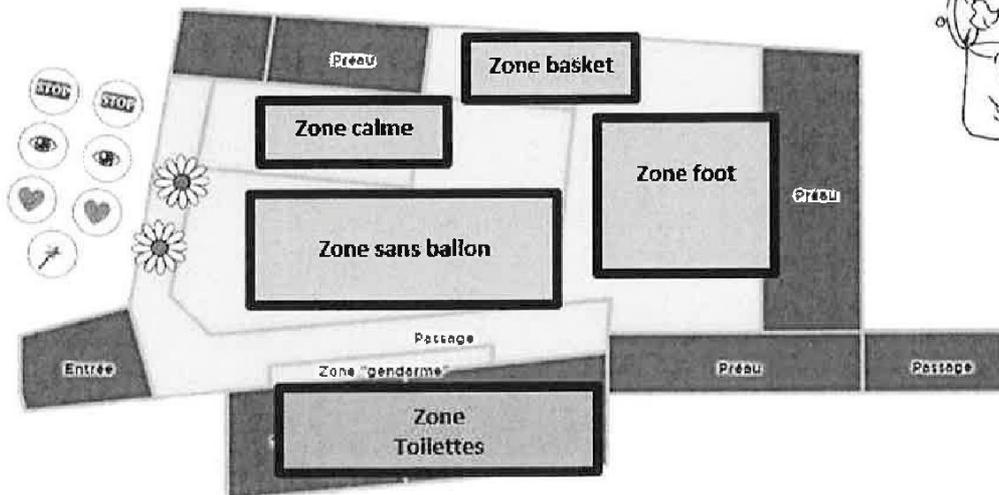
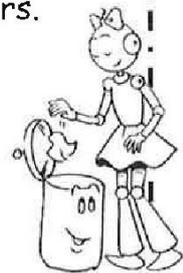
### La présence à l'école

1. Si je suis malade et/ou absent, mes parents doivent prévenir l'école et compléter un justificatif d'absence à donner à mon retour.
  2. Si je suis **absent plus de 2 jours**, je dois donner un certificat médical à mon retour.
  3. Les cours de gym et de piscine sont des cours obligatoires.
- Si j'oublie mon sac de piscine, mes parents payeront le forfait bus.



### Les récréations

1. Pendant la récréation, je reste dans la cour.
2. Je parle poliment à tout le monde et je règle mes problèmes sans me battre.
3. Je ne joue jamais dans les toilettes ou dans les escaliers.
4. Je jette mes déchets dans la bonne poubelle.
5. Je respecte les zones de la cour.



6. Je pense à aller aux toilettes et à me laver les mains.
7. A la fin de la récréation, je me range dès que la sonnerie retentit.



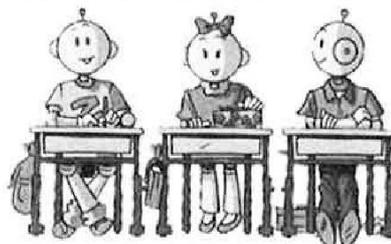
### Mes affaires

1. Afin de retrouver plus facilement mes affaires « égarées », je demande à mes parents d'y inscrire mon nom.
2. Je respecte les classes et le matériel de l'école.
3. Je garde mon banc ou mon casier en ordre.
4. Je ne m'approprie pas ce qui ne m'appartient pas.



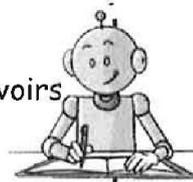
### Mes bonnes habitudes

1. Je me lave régulièrement les mains avec du savon.
2. Je respecte le travail de chacun.
3. Au réfectoire, je ne joue pas avec de la nourriture et je mange de tout.
4. Je prévois une gourde avec de l'eau et une boîte à tartines dans un sac à dos.
5. Je pense à la planète et je réduis mes déchets.
6. Je n'oublie pas les petits mots qui font des miracles : « Bonjour », « Merci », « Pardon », « s'il vous plaît », ...
7. Je suis poli avec mon professeur, mes amis et tous les adultes qui veillent au bon fonctionnement de l'école.
8. En fin de journée, avant de quitter la classe, je vérifie que j'ai tout ce dont j'ai besoin pour mon travail à domicile.
9. Je ne retourne pas en classe après la fin des cours si j'ai oublié quelque chose.



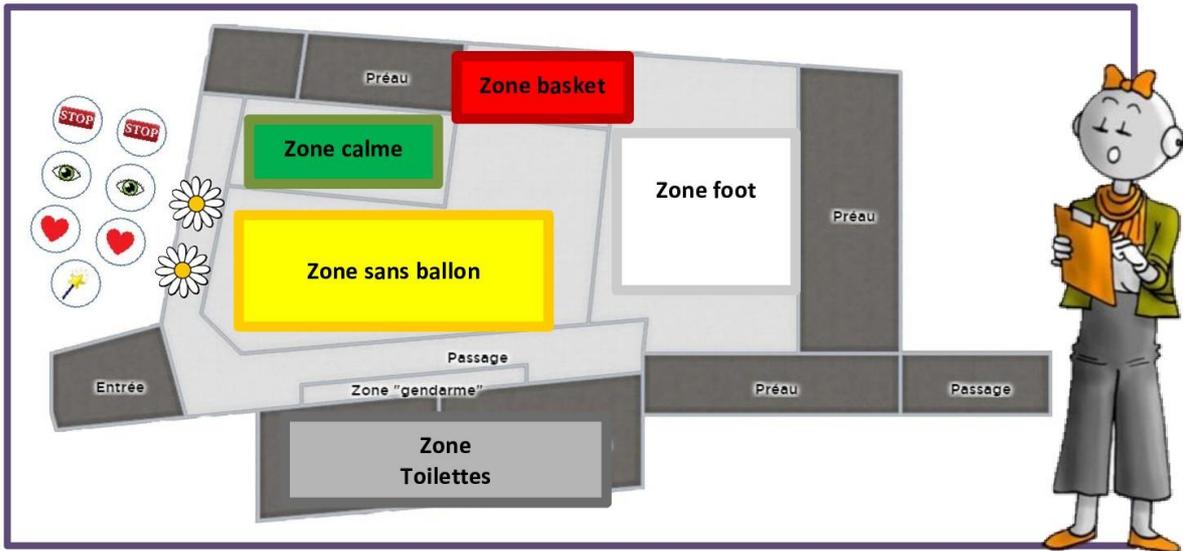
**A la maison**

1. J'apprends mes leçons et je rédige soigneusement les devoirs que mon professeur me demande.
2. Je prends soin de mes travaux.
3. Je fais un effort pour garder de l'ordre dans mon cartable.
4. Avant de quitter la maison, je vérifie que j'ai toutes les affaires nécessaires pour ma journée scolaire.



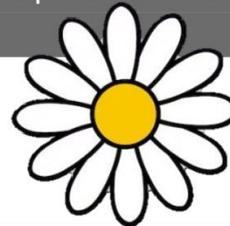
# Règlement de la cour de récréation

La cour de récréation est divisée en 5 grandes zones.  
Voici les règles à respecter pour chaque zone.



Le non-respect d'une règle amènera à un moment de réflexion...

S'asseoir quelques minutes dans le cercle de zone personnelle de réflexion près de la marelle



En cas de non-respect répété des règles. Les personnes responsables pourront décider d'appliquer la sanction établie.

signature de l'élève :

signature du professeur :

signature des parents :

# Zone CALME

## On PEUT...

- se promener.
- lire.
- se reposer.
- discuter.
- jouer aux cartes.
- jouer aux billes.
- dessiner au tableau.

## On NE PEUT PAS...

- courir.
- crier.
- lancer le matériel.
- jouer au ballon.
- jouer dans les bacs de plantations.

## On DOIT...

- respecter les jeux de chacun.
- s'asseoir sur les bancs et pas sur les tables.
- ranger le jeu dont on est responsable dès qu'il sonne.
- se ranger calmement dès qu'il sonne.



## SANCTION en cas de non-respect...



QUITTER cette zone en cas de non-respect d'une des règles.

# Zone FOOT

## On PEUT...

- jouer au foot selon l'horaire établi.
- regarder le match.
- jouer avec une balle en plastique donnée par un surveillant.

## On NE PEUT PAS...

- grimper sur les barres du goal.
- jouer quand il pleut.
- apporter son propre ballon.
- sortir et rentrer dans le terrain en tant que spectateur.

## On DOIT...

- respecter l'horaire établi :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
P1 - P2	P3 - P4	<del>          </del>	P1 - P2	P3 - P4

- respecter les autres joueurs.
- prendre la balle en main lorsque l'on sort de la zone.
- prendre la balle en main et se ranger calmement dès qu'il sonne.



## SANCTION en cas de non-respect...



INTERDICTION de jouer à une prochaine récréation « ballon ».

# Zone BASKET

## On PEUT...

- courir.
- jouer avec une balle de basket donnée par un surveillant.
- escalader le mur d'escalade.

## On NE PEUT PAS...

- dégager le ballon des autres.
- se pendre au panier de basket.
- jouer au ballon s'il pleut.

## On DOIT...

- respecter les limites de la zone.
- respecter les autres joueurs.
- jouer au basket avec la balle de basket.



## SANCTION en cas de non-respect...



INTERDICTION de jouer à une prochaine récréation « ballon ».

# Zone SANS BALLON

## On PEUT...

- courir.
- jouer à touche-touche.
- jouer avec les modules aux murs.
- jouer à la corde, à l'élastique, ...

## On NE PEUT PAS...

- jouer au ballon.
- courir sur le terrain de foot.
- traverser le terrain de foot.
- lancer le matériel.
- jouer dans les bacs de plantations.

## On DOIT...

- respecter les limites de la zone.
- respecter les autres joueurs.



## SANCTION en cas de non-respect...



QUITTER cette zone en cas de non-respect d'une des règles.

# Zone TOILETTES

## On PEUT...

- aller faire ses besoins.

## On NE PEUT PAS...

- monter sur la cuvette du WC.
- lancer des boulettes de papier.
- bloquer les autres dans les toilettes.
- discuter dans les toilettes.

## On DOIT...

- s'y rendre seul.
- garder les lieux propres.
- aller dans la toilette qui nous correspond.
- tirer la chasse.
- se laver les mains avec le savon.
- arrêter le robinet de l'évier.
- fermer doucement les portes.



## **SANCTION** en cas de non-respect...



PARTICIPER à une mission d'intérêt général en lien avec la propreté des lieux communs de l'école.

# Dans TOUTES les ZONES

## On DOIT...

- jeter les papiers DANS la poubelle adéquate.
- trier ses déchets.



## SANCTION en cas de non-respect...



PARTICIPER à une mission d'intérêt général en lien avec la propreté des lieux communs de l'école.

## Mon contrat :

Je m'engage à respecter au mieux...

- **les règles pour bien vivre ensemble à l'école.**
- **les règles de la cour de récréation.**

Dans le cas de non-respect, j'accepte les sanctions possibles.



Ma signature

La signature  
de papa et/ou maman

La signature  
de mon enseignant

**Nous te souhaitons une  
excellente année scolaire  
à l'Institut Albert 1er !**



## Quelques points pratiques ...

### À lire en famille et destinés à vos enfants ...

Vous trouverez ci-après quelques consignes et règles à respecter par vos enfants à l'intérieur de l'établissement.

Nous vous demandons d'en parler avec eux afin

- qu'ils alignent leurs comportements sur ces consignes
- que vous leur démontriez votre attachement et l'importance que vous accordez au respect de ces règles de conduite

## Mon comportement à l'école.

### Les récréations

#### La sécurité

1. Pendant la récréation, je ne resterai ni en classe ni dans les couloirs. Je descendrai les escaliers calmement pour éviter de tomber ou de faire tomber les autres pour aller directement dans la cour (où je mangerai ma collation à mon aise).
2. Dans la cour, je pourrai m'asseoir sur les bancs prévus à cet effet (coin calme). Si je joue sur les escaliers, je laisse le passage pour les personnes qui les utilisent.
3. J'éviterai tous les jeux dangereux. Je ne grimperai pas sur les appuis de fenêtres, les barres des goals, le panier de basket.
4. Je ne jouerai pas sous le préau où les poubelles sont entreposées.
5. **Je n'oublie pas que les ballons sont interdits le matin entre 8h00 et 8h30 ainsi que de 13h00 à 13h20.**
6. Je n'apporte pas de ballon de football en cuir et les ballons de basket sont faits pour être lancés dans le panier de basket !
7. Je ne circule pas dans la cour avec une bouteille à la main.
8. Quand des adultes traversent la cour, je m'arrête de jouer pour les laisser passer.

### Quelques lois de base pour les élèves :

1. Je viens à l'école pour apprendre.
2. Je respecte toutes les personnes qui y vivent.
3. Je dis NON à toute forme de violence.
4. Je respecte mon environnement, la classe, la cour de récréation.



## **Le sens de la vie en commun**

### **1. « Je suis poli. » « Je suis calme » « je suis respectueux »**

Toute personne a droit au respect quels que soient son âge, son sexe, sa race, sa situation sociale, son nom, son origine, sa personnalité. Je m'interdis tout acte ou propos blessant, injurieux ou raciste. Je surveillerai mon vocabulaire et ma façon de parler avec tous mes compagnons et tous les adultes. Un vocabulaire poli et respectueux est la preuve d'une bonne éducation.

Les mots magiques sortiront facilement de ma bouche : « Bonjour Madame, Bonjour Monsieur, S.V.P., Pardon, Merci, Excusez-moi, Au revoir.... »

### **2. « Je règle mes problèmes en parlant et non en me battant. »**

J'éviterai toutes disputes et bagarres, Je serai responsable de faire régner un climat de paix dans l'école.

### **3. « Je respecte le travail des autres. »**

De nombreuses personnes veillent à créer un environnement agréable dans l'école. Je respecterai leur travail en gardant propre et en ordre les divers lieux où je me rendrai.

### **4. « Je jette mes papiers dans la bonne poubelle. »**

Je jetterai mes déchets dans la bonne poubelle, pour que la cour soit encore plus belle.

### **5. « Je me range dès que l'on sonne »**

Après la récréation, je me rangerai vite et bien. Je me déplacerai en rang et dans le calme. Quand je devrai quitter mon groupe, je demanderai l'accord de l'adulte responsable.

## **En ce qui concerne les toilettes**

### **1. « Je ne joue pas dans les toilettes. »**

J'irai aux toilettes quand c'est utile car l'endroit n'est pas un lieu de jeux. Je ne jouerai pas à cache-cache dans les toilettes, je ne regarderai pas au-dessus ni au-dessous des portes. Je ne jouerai pas avec l'eau.

### **2. Je veillerai à la propreté des toilettes pour le respect d'autrui. Aucun objet ne sera jeté dans les WC ou les urinoirs. Je ne jouerai pas avec le papier toilette !**

3. Si beaucoup de personnes attendent leur tour, je resterai dehors car l'air y est plus respirable. Surtout, je ne dérangerai pas les personnes qui sont à l'intérieur des toilettes parce qu'elles aiment aussi la tranquillité.
4. Dès que j'aurai fini, je me laverai les mains et je retournerai jouer.
5. J'ouvrirai et fermerai doucement les portes afin de ne pas casser les charnières.

#### Le matériel

1. Je marquerai de mon nom tout vêtement ou matériel apporté à l'école. Je ne laisserai jamais traîner de l'argent dans mon cartable. Je ne viendrai pas à l'école avec des vêtements ou des objets de valeur.
2. Seul, le matériel scolaire est autorisé dans l'établissement. Tout autre matériel comme baladeur, lecteur de compact-disques, ballon de cuir, ... est interdit.
3. Je respecterai le matériel et les locaux pour ne pas devoir les réparer.
4. Je ne prendrai pas les objets qui ne m'appartiennent pas. Je ne fouillerai pas dans les sacs à dîner de mes camarades.
5. Si mes parents m'ont donné un GSM, je le laisserai au fond du cartable durant les heures où je suis à l'école.

#### Les bonnes habitudes

2. Je me laverai chaque jour et mettrai une tenue vestimentaire simple, propre, décente. Aucun habillement, tenue ou coiffure saugrenus ou débraillés ne seront admis. Les tenues trop courtes ou décolletées, les pantalons effrangés ou déchirés, les piercings... seront à éviter.

#### **« Je fais régner un climat de paix autour de moi. »**

Je respecterai le travail des autres, mon comportement contribuera à créer et maintenir un bon climat d'étude dans ma classe.

2. Je serai attentif et participerai à toutes les leçons, je soignerai mes travaux, ferai mes devoirs et étudierai mes leçons.
3. Je respecterai tous les enseignants (titulaires, maîtres spéciaux, stagiaires...).
4. Au réfectoire, je ne jouerai pas avec la nourriture et je mangerai un peu de tout. Je penserai à toutes les personnes qui ne mangent pas à leur faim. Je respecterai et remercierai les personnes qui servent les repas. Si mon sac à tartines est resté en classe, je mangerai à 13h20, après l'avoir signalé.

## Concerne les cours d'éducation physique :

Chers Parents,

« Ces cours sont obligatoires au même titre que tout autre cours. Une dispense n'est accordée que sur présentation d'un certificat médical ou d'un mot écrit de votre part et validé par la Direction. »

Extrait des Informations pratiques  
de l'Institut Albert 1<sup>er</sup>

### Pour le cours de gymnastique

- Tenue souhaitée :
  - Tee-shirt blanc
  - short bleu
  - baskets.*En hiver : training, legging, sweat ou pull.*
- L'équipement doit se trouver dans un sac de gymnastique et non dans un sac plastique.
- Ce sac **doit** rester à l'école car les enfants peuvent avoir des séances de gymnastique « non prévues », (professeur absent, ....)

### Pour le cours de natation

- Tenue souhaitée :
  - Maillot une pièce pour les filles
  - Maillot slip pour les garçons
  - Bonnet de natation blanc (éventuellement en vente à l'école au prix de 4,50€ facturé sur la note de frais)
  - Un essuie
- L'équipement de natation doit également se trouver dans un sac.

Nous vous demandons d'inscrire le prénom de votre enfant à l'avant du bonnet. Ceci permettra aux différents professeurs de natation d'appeler votre enfant par son prénom et, en cas de perte du bonnet, celui-ci sera retrouvé plus facilement. Toute séance de natation sera facturée sauf sous présentation d'un certificat médical.

## **LE TOUT DOIT ÊTRE MARQUÉ**

Si votre enfant ne possède pas ses affaires et qu'il ne présente pas de mot d'excuse, il ne pourra participer au cours et **rédigera un travail écrit** que vous devrez signer.

Ces différentes mesures ont été prises par les professeurs d'éducation physique en accord avec la direction afin de pouvoir continuer à permettre à chaque enfant d'évoluer au mieux dans son cheminement sportif.

## Les dates importantes à retenir

<b><i>Année scolaire 2024-2025</i></b>	
<b>Rentrée scolaire</b>	Lundi 26 août 2024
<b>Fête de la Communauté française</b>	Vendredi 27 septembre 2024
<b>Congé d'automne</b>	du lundi 21 octobre 2024 au dimanche 3 novembre 2024
<b>Jour de L'Armistice</b>	Lundi 11 novembre 2024
<b>Vacances d'hiver</b>	du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
<b>Congé de détente</b>	du lundi 24 février 2025 au dimanche 9 mars 2025
<b>Lundi de Pâques</b>	Lundi 21 avril 2025
<b>Vacances de printemps</b>	Du lundi 28 avril 2025 au dimanche 11 mai 2025
<b>Jeudi de l'Ascension</b>	Jeudi 29 mai 2025
<b>Lundi de Pentecôte</b>	Lundi 09 juin 2025
<b>Les vacances d'été débutent le</b>	Samedi 5 juillet 2025

## La procédure pour les accidents scolaires

### **Pour l'accident scolaire...Remettez tous les documents au secrétariat. Merci.**

#### **Le secrétariat vous a signalé qu'un accident est survenu à l'école...**

*Nous vous demandons de venir, dès que possible, rechercher votre enfant et de vous rendre, si besoin, chez votre médecin ou dans l'hôpital le plus proche. Votre enfant est pris en charge par ses parents, ce qui permet de le rassurer et, à vous, de prendre les bonnes décisions.*

- Si vous n'allez pas chez le médecin, le dossier sera classé sans suite **après une semaine.**
- Si vous allez chez le médecin (dans les 24h), celui-ci doit compléter le certificat médical remis par l'école et vous devrez rendre ce document à la direction. Dès que nous avons ce document le dossier est ouvert.
- L'école vous a aussi remis un document intitulé : « Relevé des débours », cela vous permettra d'être remboursé des frais occasionnés par l'accident. Il faut:
  1. Garder tous les tickets qui justifient les frais occasionnés par l'accident scolaire. (Les frais de pharmacie, les visites éventuelles chez le médecin).
  2. Aller à la mutuelle avec :
    - le document remis par l'école (Relevé des débours)
    - l'attestation de remboursement (papier vert)
    - et tous les justificatifs des frais.
  3. Revenir vers la direction avec le relevé des débours et les justificatifs des frais.

#### **L'école s'occupe du reste.**

La direction fait parvenir le relevé des débours à l'assurance. L'assurance effectuera le paiement sur votre compte personnel dans un délai d'un à deux mois.

Normalement, l'assurance remboursera tout ce que la mutuelle ne prendra pas en charge

**Attention: Tout accident déclaré après 24h ne sera plus pris en compte.**

## Malade ou pas malade ? Comment le savoir ?

### **Malade ou pas malade ? Faut-il le garder à l'école ou téléphoner aux parents ?**

Quand un enfant est malade en classe, il finit par arriver au bureau...

Là, on lui pose des questions :

- ✓ Depuis combien de temps as-tu mal ?
- ✓ Etais-tu malade ce matin ? Hier soir ? Tes parents le savaient-ils ?
- ✓ Ta maman est-elle à la maison ? Quelqu'un peut-il venir te chercher ?

Ensuite, vient la grande question !

« Faut-il téléphoner aux parents ? Ne peut-il pas attendre 16h ou la fin de la garderie ??? »

Parfois, l'enfant est renvoyé dans sa classe et on lui demande de revenir à la récréation ou de le dire à son professeur, si ça ne va pas mieux.

Souvent, on téléphone à un des deux parents, on explique la situation et on demande de venir le rechercher. On préfère être trop prudent que pas assez, mais vous devez savoir que :

- Si vous dites à votre enfant : « Si ça ne va pas à l'école ce matin, tu peux demander pour téléphoner. » Alors vous pouvez être certains que votre enfant ne se sentira pas bien.
- Quand vous décidez de quitter le travail pour venir le reprendre et qu'à peine assis dans la voiture il chante et va beaucoup mieux, sachez que nous avons fait ce que nous pensions être le mieux.
- De même, si nous le gardons à l'école, c'est qu'il nous semble qu'il peut y rester.

Dorénavant, nous vous avertirons pour l'enfant malade qui passe par le bureau mais la décision de venir le rechercher se prendra en collaboration avec l'école car vous connaissez votre enfant mieux que personne.

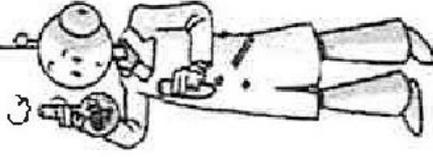
Par contre quand un enfant est blessé, vous serez avertis avant que nous appelions le médecin (sauf en cas d'urgence) et vous serez invités à venir rechercher votre enfant ou vous nous donnerez l'autorisation d'appeler le médecin de l'école.

L'équipe éducative.



# Justificatif d'absence

Je, soussigné(e) ....., vous prie de bien vouloir



excuser mon enfant ..... pour son absence :

● le ..... / .....

● le ..... / ..... de ..... h. .... à ..... h. ....

● du ..... / ..... au ..... / .....

Motif : .....

Signature : .....

## RAPPEL :

- 1 Nous vous rappelons que chaque absence doit être signalée le jour même par téléphone.
- 2 Toute absence même d'une demi-journée doit être justifiée par un motif légitime via ce billet justificatif que votre enfant remettra dès le premier jour de son retour à l'école. Ces motifs sont laissés à l'appréciation de la direction de l'école. Au-delà de 9 demi-jours d'absences « non-justifiées » de manière légale, la direction doit avvertir l'inspection.
- 3 Les seuls motifs légaux d'absence sont la maladie justifiée par un certificat médical ou une attestation délivrée par un centre hospitalier, le décès d'un parent ou allié et une convocation obligatoire délivrée par une autorité publique.
- 4 Le certificat médical est obligatoire à partir de trois jours d'absences.

## Le centre PMS

Pour contacter le PMS...      **067/33 44 52**

Concerne : **PMS**,  
CENTRE-PSYCHO-MEDICO-SOCIAL LIBRE de Soignies dont dépend notre école.

Chers parents,

Depuis septembre 2016, le PMS de Soignies a mis dans notre école une nouvelle équipe qui se compose de trois personnes :

- ❖ une psychologue, Claire SCHAACK
- ❖ une assistante sociale, Juliette KNUTS, responsable des dossiers, et,
- ❖ une infirmière, Kateryne DEBUS.

Cette équipe tente de promouvoir le développement et l'épanouissement de tout l'enfant sur le plan global (physique, intellectuel, affectif et social) afin qu'il s'approprie des compétences et des savoirs.

- Vous pouvez, à votre propre initiative, faire appel à cette équipe tridisciplinaire, il suffit de former le numéro de téléphone du centre qui est le **067/33 44 52**.
- Si c'est le professeur de votre enfant qui vous le suggère, c'est **vous** aussi qui devez former le numéro de téléphone. C'est seulement après avoir eu un contact avec les parents que cette nouvelle équipe intervient.

Bien à vous,  
Christian Lamon et l'équipe éducative

## Liste des Logopèdes.

### Sur Enghien :

- Sarah Van Hoof : 0495/18.49.71
- Lucile Brinas : 0471/18.17.13
- Anne-Catherine Cordonni : 0479/93.44.14
- Anne-Marie Dalle : 067/33.49.70
- Aline Derijke : 0476/21.53.41
- Coralie Detrie : 0477/52.71.76
- Jennifer Galloux : 0495/32.92.88
- Marie-Eve Loly : 067/79.03.39
- Valérie Spielmann : 0486/86.43.14
- Laurence Van Ende : 0477/47.54.78
- Valérie Vandorpe : 0499/12.04.53 (braine-le-château)
- Béatrice Colson : 0475/64.22.77
- Louise Abraham : 0499/22.29.02  
(troubles autistiques/langage)

### Sur Soignies et environs :

- Isabelle Smedts : 0473/88.74.08
- Edouard Neufnet : 0497/35.97.23
- Géraldine Blondeau : 0476/46.19.99
- Fabienne Marlier : 0474/54.74.27
- Nelly Ombessa : 0479/75.56.71
- Berth Régine Loncheval : 0474/58.55.00 (Ath)
- Dominique Cattelain : 0476/27.03.17 (Horrues)
- Alizée Marbaix : 0478/47 85 41 (Silly - Lens)
- Sylvie Cramasure : 068/33.94.41 (graphothérapeute)  
Lessines

### Présentes à l'Institut

- Emilie Verbelen : 0476/58.32.92
- Joelle Blondiaux : 0476/23.51.15
- Adeline Querton : 0476/52.59.90
- Christelle Deboo : 0474/20.54.56



RECREACTION JG  
0471/098.950  
recreationjg@gmail.com

Chers parents,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre accueil extrascolaire Récréation JG Enghien.

Nos accueillantes sont prêtes à encoder vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Elles veilleront à leur sécurité et leur bien-être tout au long de cette année scolaire.

Nous vous rappelons que l'accueil commence le matin dès 6h30 et est assuré le soir jusque 18h30.

Pour veiller au besoin de sécurité de votre enfant, il est accueilli au sein même de son école.

Les locaux sont adaptés aux différentes activités proposées durant ce temps extrascolaire.

**Le montant s'élève à 1,60 euros de l'heure.**

**Le quart d'heure entamé sera donc comptabilisé à 0,40 cents et 5€ par mois forfait de septembre à mai inclus pour les surveillances.**

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre collaboration.

Nous restons à votre disposition si vous désirez d'autres informations.

Le ROI et le projet d'accueil sont disponibles sur demande via l'adresse mail :

[recreationjg@gmail.com](mailto:recreationjg@gmail.com)

Bonne année scolaire à tous et toutes.

## Les activités extrascolaires en lien avec l'école 2024 - 2025

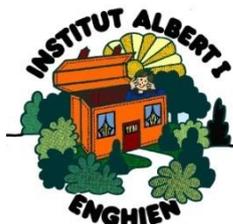
Depuis toujours, l'école a ouvert ses portes aux activités parascolaires. Ces activités sont organisées en accord avec la direction. Si vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, il est nécessaire de vous adresser aux responsables de l'activité qui sont des personnes indépendantes de l'école. Merci.

- **Ateliers de cirques et/ou de peinture/dessin pour enfants au « Labo des Arts et du Mouvement »** le vendredi après-midi.  
Contact : 0470 25 16 05 (pour le cirque) et 0487 53 62 87 (pour le dessin)
- **Marjorie Wantens « Danse Attitude »** propose des cours de Hip/Hop, Jazz, Multisports, danse classique...  
Contact : 0475/30.72.48
- **Cours de Shishinkan** le jeudi de 19h00 à 21h00 pour les jeunes à partir de 15 ans. Info : Jean-Christophe Real au 0497/05.65.71
- **Cours d'Éveil Musical** pour les deuxièmes et troisièmes maternelles ; et pour les classes de primaire, organisés par l'ASBL Fréquence Musicale
- **Budo** : judo ju-jitsu traditionnel le dimanche pour tous de 10h00 à 11h30  
Info : Robert Samson au 0493/05.24.57
- **Jeux d'échecs** : à partir de 7 ans et au-delà, cours de jeux d'échecs en parascolaire dispensés par un professeur diplômé et expérimenté.  
Jouer aux échecs favorise la concentration, renforce la confiance en soi, maintient le lien social et développe des compétences telles que la prise de décision, la mémoire et l'adaptabilité.  
Renseignements auprès de Mr Denys Serge au 0477/53.50.82
- **Les jeunes musicales Wallonie Picarde** proposent une animation musicale pour les enfants à partir de 3 ans, les lundis et vendredi pendants le temps de garderie à partir de 15h50.  
Renseignements Mme Cattaux Céline, Secrétariat des jeunes Musicales Wallonie Picarde, Rue de la Citadelle 7500 Tournai au 069/354.328
- **Anniversaire pour les enfants « Fun4kids asbl »** le samedi et le dimanche à l'Institut Albert Ier  
Info : 0477/99.58.33 ou [info@fun4kidsasbl.com](mailto:info@fun4kidsasbl.com)

### PENDANT LES VACANCES

- **Le monde de Lalie**, Renseignements au 0477/ 59 72 62
- **Fun4kids asbl**, renseignements au 0477/99.58.33 ou

[info@fun4kidsasbl.com](mailto:info@fun4kidsasbl.com)



Estimation des frais scolaires réclamés par l'école.

Place du vieux marché, 17  
7850 ENGHIEU  
Tél : 02/395.31.92

**OBJET** : Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation en vue de l'année scolaire 2024/2025

Madame,  
Monsieur,

Vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.<sup>1</sup>

**DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT**

	Description	Quantité	Prix à l'unité
<b><u>FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES</u></b>			
<b>ACCÈS À LA PISCINE</b> <b>(POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>ÈRE</sup>, 2<sup>ÈME</sup>, 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> PRIMAIRE)</b>	Entrée à la piscine	+/- 2 X par mois pendant 10 mois	2,35€
<b>DÉPLACEMENTS VERS LA PISCINE<sup>2</sup></b> <b>(POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>ÈRE</sup>, 2<sup>ÈME</sup>, 3<sup>ÈME</sup> ET 4<sup>ÈME</sup> PRIMAIRE)</b>	Bus	+/- 2X par mois pendant 10 mois	3,50€
<b>Activités culturelles</b> <b>Grâce au budget gratuit reçu de la CFWB, un minimum de frais concernant les activités culturelles seront demandés aux élèves de P1P2/P3</b>			Maximum 30€
<b>(POUR LES ÉLÈVES DE 1<sup>ÈRE</sup> ET 3<sup>ÈME</sup> PRIMAIRE)</b>	Musée	1 à 2x par année	+/- 25€
<b>(POUR LES ÉLÈVES DE MATERNELLES)</b>	Spectacle	1 à 2 x par année	+/- 20€
<b>DÉPLACEMENT VERS L'ACTIVITÉ CULTURELLE</b> <b>(POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE ET DE MATERNELLE)</b>	Bus €	4 par année	en fonction du déplacement
	Train		1 €
<b>SÉJOUR PÉDAGOGIQUE AVEC NUITÉES</b> <b>(UNIQUEMENT POUR LES ÉLÈVES DE 4<sup>ÈME</sup> PRIMAIRE)</b>	Classes de verte	1 par année	+/- 255€

<sup>1</sup> Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997.

<sup>2</sup> En cas d'absence à une activité, la part de transport (uniquement) pourra vous être facturée.

## Le petit Albert - Septembre 2024

### HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT : TARIF DES SERVICES PROPOSES

	Quantité	Prix à l'unité
ACCUEIL DU TEMPS DE MIDI	1x par mois pendant 9 mois	5 €
REPAS CHAUD ACC		3,40€
MAT 1		3,40€
M2 ET M3		4,00€
PRIMAIRE		4,50€
TEMPS DE TRAVAIL		0,40€ / 15min soit 1,60€ / h
GARDERIE DU MATIN (JUSQUE 8H)		0,40€ / 15min soit 1,60€ / h
GARDERIE DU SOIR (JUSQUE 18H30)		0,40€ / 15min soit 1,€ / h

## Année scolaire 2024 - 2025

Réunion des parents et bulletins	Dates	Heures
Réunion pour les maternelles	Lundi 9 septembre 2024	18h30
Réunion pour les primaires	Jeudi 5 septembre 2024	18h30
Pas de bulletin à la Toussaint Mais contact avec les parents pour les élèves en difficultés	Semaine du 14 octobre 2024	Sur rendez-vous avec le titulaire
Bulletin 1 <sup>er</sup> trimestre pour les primaires avec réunion des parents	Mardi 17 décembre 2024	Sur rendez-vous avec le titulaire
Rencontre individuelle avec les titulaires de maternelle	Mardi 11 février 2025	Sur rendez-vous
Réunion d'information OBLIGATOIRE pour les parents des élèves de deuxième maternelle qui désirent inscrire leur enfant dans la classe d'immersion. (si nécessaires)	Jeudi 20 mars 2025	À 18h00 dans le réfectoire
Bulletin de Pâques avec réunion pour les élèves en difficultés	Durant la semaine du 07 au 14 avril 2025	Sur rendez-vous avec le titulaire
Inscription pour la filière immersion pour nos élèves de deuxième maternelle.	Samedi 5 avril 2025	À partir de 9h30
Bulletin de juin avec réunion des parents des élèves de la <u>troisième maternelle</u> à la quatrième primaire	Semaine du 30 juin 2025	
<b>Fêtes scolaires</b>		
Souper spaghetti à l'Institut	Le vendredi 11 octobre 2024	À partir de 18h00
C'est la fête, « Côté cour, Côté jardin » l'Institut ouvre ses portes	Date à définir	À partir de 10h
Remise des prix pour les élèves <u>de P4 à 18h00</u>	Le lundi 30 juin 2025	18h00
Procession de la Saint Jean à Enghien	Dimanche 29 juin 2025	Rendez-vous sur la Place d'Enghien, à 10h

## Le petit Albert - Septembre 2024

<b>Classes de dépaysement</b>		
<b>Classes vertes à Spa (au domaine de Mambaye) (P4)</b>	<b>Du lundi 25 novembre au vendredi 29 novembre 2024</b>	
<b>Divers</b>		
- Photos Noël : - Photos pour les élèves de l'Institut Possibilité de photographier les parents avec leurs enfants à 8h30	-8 novembre 2024 -mardi 13 mai 2025	De 8h15 à midi
<b>Conférences pédagogiques</b>	<b>A Définir</b>	
<b>Cross sur le site du Nautisport</b>	<b>Mardi 03 octobre 2024</b>	
<b>Journée sportive</b>	<b>Jeudi 15 mai 2025 Vendredi 16 mai 2025</b>	

**Visites médicales (toujours prévoir des tartines, un fruit pour la collation et de l'eau) (pas de sucreries « bonbons »)**

P2A	Le lundi 4 novembre 2024 en matinée
P2B	Le lundi 4 novembre 2024 après-midi

3Mat A	Le jeudi 19 décembre 2024 en matinée
3Mat B	Le jeudi 19 décembre 2024 après-midi

1Mat B	Le mardi 10 juin 2025 en matinée
1Mat C	Le vendredi 23 mai 2025 en matinée



Place du Vieux Marché, 17

☎ 02/395.31.92

[www.institutalbert1.net](http://www.institutalbert1.net)

E-mail:

[direction@institutalbert1.net](mailto:direction@institutalbert1.net)

[secretariat@institutalbert1.net](mailto:secretariat@institutalbert1.net)